



COMMUNE  
DE  
CENAC ET SAINT JULIEN  
DORDOGNE

AR Prefecture

024-212400915-20260320-10\_2026-DE  
Reçu le 23/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
  
présents : 15  
  
votants : 15

L'an deux mille vingt six  
Le 20 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 16 mars 2026

Secrétaire de séance : Hélène KEMPLAIRE

**PRESENTS** : M Mmes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Paul SAULNIER, Françoise JOUVE, Mylène SIGALAT, Isabelle MAUMELLE, Jérôme CABASSU, Loïc GUINOT, Agathe MICHEL, Corentin PRUNIS, Ali LAADJ, Myriam AKROUN

**OBJET : Fixation du nombre d'Adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Cénac et Saint Julien, étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 4 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Eric CHERON